



L'essentiel & plus encore

## **Dossier de presse**

# **Lancement du plan Santé-sécurité au travail 2016-2020**

### **Sommaire**

Communiqué de presse

Présentation des enjeux et objectifs du plan Santé-sécurité au travail

Fiche 1 : le risque animal

Fiche 2 : le risque chimique

Fiche 3 : le risque machine

Fiche 4 : les risques psycho-sociaux

Fiche 5 : le risque « TMS »

Fiche 6 : l'employabilité

### **Annexes :**

Cartographie : <http://ssa.msa.fr/actions-sante-securite-travail-msa>

Site Santé-sécurité en agriculture : [www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr)

Extrait du catalogue des vidéos produites par la CCMSA

Les articles et dossiers du Bimsa accessibles en ligne

Bilan du plan Santé-sécurité au travail 2011-2015

Plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020

## La MSA lance son nouveau plan Santé-sécurité au travail 2016-2020

La MSA lance le 16 février 2016 son nouveau plan Santé-sécurité au travail 2016-2020 qui concerne les métiers de l'agriculture et filières agricoles identifiés comme les plus à risques et pour lesquels la MSA veut agir au cours des cinq prochaines années.

Conçu pour tous les travailleurs agricoles par les experts des services Santé-sécurité au travail de la MSA, le plan 2016-2020 fixe les orientations stratégiques pour mener des programmes d'actions en direction de populations agricoles salariés et non-salariés.

La mission de service public de la MSA l'amène, de par sa connaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles, à accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques professionnels et à mettre en œuvre des mesures de prévention, qu'elles soient techniques ou organisationnelles.

### Six grands axes ont été dégagés par ce plan :

- **la sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage** où 56% des accidents de travail des exploitants agricoles sont liés aux activités en élevage (notamment bovin) mais également dans le secteur équin où l'on constate un nombre très important d'accidents de travail.
- **l'exposition au risque chimique**, puisque près de 10 % des salariés sont exposés à des produits chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques.
- **le machinisme agricole**, car 17 % des accidents de travail des actifs sont liés à l'utilisation de leurs équipements de travail et 10 % des accidents mortels d'exploitants sont liés à des chutes de hauteur.
- **les risques psychosociaux**, avec 35 à 60 % des travailleurs, dont les actifs agricoles, qui évoquent des pressions psychosociales au travail.
- **les troubles musculosquelettiques (TMS)** qui sont, en nombre, les premières maladies professionnelles reconnues du secteur agricole.
- **l'employabilité des actifs agricoles**, car en effet, l'allongement de la durée de la vie professionnelle pose des nouvelles problématiques de maintien en emploi qui doivent être prises en compte.

Forte de son réseau de plus de 600 experts en Santé-sécurité au travail – conseillers en prévention, infirmiers santé-travail et médecins du travail –, la MSA s'attachera au cours des cinq prochaines années à promouvoir la prévention des risques professionnels au cœur des entreprises agricoles, auprès des salariés, des employeurs et des exploitants.

### Liens :

- [cartographie](#)
- [ssa.fr](#)
- plan national de prévention du suicide 2016-2020
- bilan plan SST 2010-2015
- dossier de presse

## ENJEUX ET OBJECTIFS

**L'agriculture n'a pas échappé aux mutations sociales, économiques, structurelles et technologiques du travail. Ces évolutions ont des conséquences sur les conditions de travail et doivent être prises en compte, afin de favoriser la santé et la sécurité des travailleurs agricoles qu'ils soient exploitants, salariés ou employeurs.**

La Santé-sécurité au travail est une spécificité de la MSA qui est le seul régime de sécurité sociale à avoir la charge de cette mission, en cumulant les compétences de prévention des risques professionnels et de santé au travail. Les médecins du travail, les conseillers en prévention, les infirmiers santé travail et les administratifs dédiés sont placés sous la responsabilité du médecin du travail chef dans chacune des MSA du réseau.

Leurs actions ont pour objectif d'agir pour diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les agriculteurs.

Les métiers de l'agriculture présentent des risques spécifiques liés à la diversité des activités, le travail avec le vivant et l'utilisation de nombreux équipements et produits.

En 2014, le nombre d'accidents et maladies professionnelles déclaré est de :

- 61 500 pour les salariés (stabilité par rapport à 2013)
  - 21 000 pour les chefs d'exploitations (en diminution de 8% par rapport à 2013)
- (Accidents de trajet inclus sur l'ensemble des MSA hors Alsace-Moselle).

La MSA conduit de longue date une politique de Santé-sécurité au travail dynamique et efficace construite, dans la durée. Elle élabore et met en œuvre une prévention adaptée aux entreprises agricoles, grâce à des équipes pluridisciplinaires et à un pilotage qui met en avant innovation et proximité.

Plus de 600 experts SST de la MSA (conseillers en prévention, infirmiers santé-travail et médecins du travail) font vivre la politique nationale de Santé-sécurité au travail des actifs agricoles, grâce à leurs actions individuelles et collectives.

En cohérence avec le Plan santé au travail (PST3) piloté par le ministère du Travail, la MSA a élaboré un plan SST adapté aux préoccupations de ses adhérents.

Le 5<sup>e</sup> plan Santé-sécurité au travail pour les années 2016-2020 de la MSA est issu d'une démarche participative. Il présente des orientations partagées par l'ensemble des acteurs de la santé au travail de MSA, expose les axes prioritaires pour les cinq ans à venir, les actions qui seront menées vers les assurés, qu'ils soient salariés, employeurs ou exploitants.

Les 6 priorités retenues sont :

- le risque animal, avec les filières bovine et équine,
- le risque chimique,
- le risque machine,
- le risque psycho-social,
- le risque Troubles musculosquelettiques,
- l'employabilité des actifs agricoles.

# Fiche 1 : Le risque animal

## AGIR SUR LE RISQUE ANIMAL BOVIN LAIT, BOVIN VIANDE, AUPRES DES EXPLOITANTS

---

### CONSTATS

Les activités d'élevage sont à l'origine de 56 % des accidents du travail des exploitants agricoles et de 55 % des coûts engendrés. Pour les salariés, ils représentent 11 % du total des accidents du travail et 12 % de leurs coûts.

### AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS DE LA MSA

La MSA a mis en place des partenariats avec l'Institut de l'Élevage, qui ont permis le développement de formations à la manipulation et à la contention des bovins, et à l'utilisation des chiens de troupeaux qui est un moyen de préserver sa santé et d'optimiser le temps de travail. Ces actions de partenariat font également intervenir tous les acteurs de la filière : inséminateurs, contrôleurs laitiers, vétérinaires...

La MSA s'implique, au niveau national, au sein de réseaux mixtes technologiques (RMT)<sup>1</sup> « travail en élevage », « bien-être animal et système d'élevage » et « bâtiment d'élevage de demain » pour que soit intégrée la dimension des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.

L'élevage bovin français et les systèmes de production sont en évolution (suppression des quotas laitiers, qui a pour conséquence le regroupement des cheptels, l'investissement dans des salles de traite, l'introduction d'automatisation dans des bâtiments existants). Ces mutations ont des répercussions positives sur la production, mais peuvent aussi avoir des conséquences plus discutables sur la charge de travail, sur la charge mentale, sur la relation homme-animal. Les services de Santé-sécurité au travail de la MSA se positionnent donc pour accompagner les éleveurs et leurs salariés à prendre en compte leurs nouvelles conditions de travail, avec des outils de production reconfigurés.

### UNE ACTION DE LA MSA

#### **Mettre en place des formations « manipulation-contention bovin » et « chiens de troupeau ».**

Pour diminuer les risques d'accidents liés à la manipulation et la contention des bovins, il est indispensable de poursuivre l'effort d'accompagnement des éleveurs et de leurs salariés à travers des formations sur la connaissance du comportement du bovin, le travail de la docilité de l'animal, la connaissance des équipements de contention, l'organisation des activités et/ou sur l'intérêt du chien de troupeau.

Ces formations auprès des éleveurs et salariés d'élevage, ainsi qu'auprès des enseignants, permettront d'améliorer leurs conditions de travail au quotidien.

Les MSA utiliseront les modules de formation rénovés ou complétés (films, documents, déroulés pédagogiques) et s'appuieront sur les formateurs de l'Institut de l'Élevage en plus du réseau des préventeurs.

#### **Les autres actions :**

- Observer les activités d'élevage avec une méthodologie partagée d'analyse du travail afin, de mieux appréhender les facteurs de risques et de travailler en amont à la prévention primaire.
- Identifier les acteurs locaux de la filière bovine et développer des actions en partenariat auprès des éleveurs

---

<sup>1</sup> Les RMT, créés par le ministère de l'Agriculture, favorisent le rapprochement entre les acteurs de la recherche, de la formation et du développement.

# AGIR SUR LE RISQUE ANIMAL DANS LA FILIERE HIPPIQUE AUPRES DES PROFESSIONNELS DE LA FILIERE

---

## CONSTATS

Pour les salariés de la filière hippique, plus de trois quarts des accidents ont un lien direct avec le cheval et, dans la majorité des cas, il s'agit d'une chute de cheval avec une incidence particulièrement élevée chez les jeunes. En 2014, le secteur de l'entraînement, dressage, haras est le secteur le plus accidentogène pour les salariés, avec un taux de fréquence de 84, devant ceux de la sylviculture (82) et des exploitations de bois (77). En comparaison le taux de fréquence<sup>2</sup> moyen en agriculture est de 29.

## AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS DE LA MSA

Les acteurs de la Santé-sécurité au travail multiplient les moyens d'intervention auprès des différents professionnels de la filière.

La collaboration avec les structures d'enseignement des métiers du cheval, le recours à des éthologues et spécialistes du comportement du cheval, à des outils de formation pour mieux appréhender les réactions du cheval, les recherches sur le comportement et le bien-être animal sont autant d'expériences et d'éléments de connaissance accumulés par le réseau Santé-sécurité au travail pour accompagner les acteurs de la filière hippique.

Ces actions sont développées en partenariat au niveau local et national avec les experts du monde équin.

## UNE ACTION DE LA MSA

### **Proposer des formations sur le comportement du cheval pour anticiper ses réactions et limiter les accidents**

La connaissance du comportement du cheval permet d'anticiper ses réactions et de se préserver de potentiels accidents. Les MSA s'appuieront sur les outils existants (films, documents, déroulé pédagogique) et sur des professionnels de l'éthologie ou des comportementalistes pour mettre en place ces formations auprès des enseignants des formations préparant aux métiers du cheval et des professionnels eux-mêmes.

### **Les autres actions :**

- Sensibiliser à la préparation physique et mentale du professionnel.
- Intégrer la gestion de la chute dans la formation des futurs cavaliers professionnels.
- Rechercher et analyser les facteurs de risques en course hippique.
- Mobiliser les acteurs nationaux et locaux sur la Santé-Sécurité au Travail dans les secteurs de la filière hippique.

---

<sup>2</sup> Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail (AT) / millions d'heures travaillées

## Fiche 2 : Le risque chimique

### AGIR SUR LE RISQUE CHIMIQUE

#### ACTION CENTREE SUR LES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX CMR

---

#### CONSTATS

Près de 25 % des salariés agricoles ont été exposés à au moins un produit phytosanitaire sur les douze derniers mois, avec une répartition quasi homogène entre herbicides, fongicides et insecticides. Les secteurs les plus représentés sont les cultures-élevages, les travaux agricoles et les jardins-espaces verts. Par ailleurs, 10 % des salariés agricoles sont exposés à des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), qui se composent essentiellement des gaz d'échappement diesel, des huiles minérales entières, des poussières de bois et de la silice cristalline.

La faiblesse du nombre des accidents du travail (1 % environ en nombre et en coût) et des maladies professionnelles (3 à 6 % environ en nombre et en coût) peut s'expliquer par des connaissances limitées sur les effets différés des produits chimiques et « CMR » et par le nombre réduit de tableaux liés aux expositions à des produits chimiques habituellement présents ou utilisés en agriculture.

#### AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS

La MSA, consciente des risques des expositions aux produits chimiques, œuvre pour que soit adapté le plan Ecophyto et préconise de renforcer la recherche sur les impacts sanitaires et d'accélérer le retrait des substances dangereuses pour la santé humaine.

La MSA a été très impliquée dans la formation au certificat individuel, soit en intervenant directement lors des formations sur la partie prévention, soit en formant des relais. Elle a également développé un réseau de toxicovigilance, Phyt'attitude. Elle participe, par ailleurs, au développement de la connaissance des effets liés aux expositions. Elle a initié ou participé à de nombreuses études (Agrican...) et ainsi contribué à des évolutions réglementaires, à l'interdiction de produits, à la création de tableaux de maladies professionnelles et à la mise en œuvre de stratégies de prévention.

Le nouveau plan Santé-sécurité au travail 2016-2020 poursuit le développement de la prise en compte du risque chimique, notamment phytosanitaire, dans les entreprises agricoles en ciblant les expositions aux produits CMR pour être en cohérence avec la politique européenne de prévention des risques professionnels, les orientations du plan Santé travail (PST 3 2015 - 2019), les orientations du plan Ecophyto 2, les plans nationaux Cancer et santé environnement.

#### UNE ACTION DE LA MSA

##### **Accompagner les entreprises agricoles à évaluer le risque chimique en les formant à l'outil d'évaluation SEIRICH.**

Les MSA proposeront aux entreprises d'utiliser l'outil d'évaluation du risque chimique SEIRICH qui a été développé par l'INRS. Cet outil est identifié comme l'outil de référence pour l'évaluation du risque chimique en agriculture.

Les MSA accompagneront les entreprises dans l'utilisation de cet outil pour leur permettre :

- d'identifier et repérer l'ensemble des produits chimiques (inventaire des produits étiquetés et des agents chimiques émis)
- évaluer les situations de travail et les hiérarchiser,
- rechercher et mettre en œuvre des mesures de prévention.

Cette démarche doit permettre à chaque entreprise d'être autonome sur ce risque.

#### Les autres actions :

- Sensibiliser les employeurs au risque chimique, à l'obligation de l'évaluation du risque chimique et à l'offre d'accompagnement SST MSA.
- Accompagner les entreprises dans la mise en place de mesure de prévention.
- Sensibiliser les salariés.
- Mettre en œuvre une action de prévention auprès des adultes en âge de procréer dans les entreprises ayant un risque lié à l'utilisation de produits CMR.

## Fiche 3 : Le risque machine

### AGIR SUR LA CONCEPTION DES MACHINES AMELIORER LA PREVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR LIEES A L'USAGE DES ENGINS ET DES MATERIELS

---

#### CONSTATS

L'ensemble des activités agricoles est concernée par ce risque, qu'il s'agisse de production ou de première transformation. Malgré une diminution régulière, on estime qu'un accident sur six, met directement en cause un équipement de travail agricole (tracteur, machine, tronçonneuse, tondeuse, taille-haie, sécateur...).

Chez les salariés agricoles, les machines générant le plus grand nombre d'accidents sont les outils à mains coupants motorisés (tronçonneuses, taille-haies, sécateurs assistés).

Les accidents les plus graves sont générés par les matériels imposants/volumineux pouvant être utilisés ponctuellement (moissonneuses batteuses, récolteuses de légumes) ou des matériels utilisés quotidiennement (pailleuse, désileuse).

Le taux d'accidents mortels liés au risque machine est élevé, avec 33 % des décès chez les salariés et 31 % chez les non-salariés (données 2013). Enfin, les machines génèrent également du bruit et des vibrations à l'origine de maladies professionnelles.

Le risque de chute de hauteur est également transverse à l'ensemble des secteurs d'activité agricole. Les chutes (hors plain-pied) représentent 8,7 % des accidents du travail des salariés agricoles et 13 % des non-salariés en 2013. En 2014, 14 % des accidents mortels des exploitants étaient des chutes, et 9 % chez les salariés, soit la 3<sup>e</sup> cause d'AT mortels. Les activités de travail dénombant le plus de chutes de hauteur sont la montée ou descente d'engins agricoles, les déplacements à pied sans transports (déplacements sur une passerelle par exemple), le travail avec des végétaux et la conduite d'un animal. Enfin les chutes représentent 15 % des coûts du régime AT-MP agricole.

#### AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS DE LA MSA

La MSA contribue aux travaux de réglementation et de normalisation, en particulier concernant les équipements de travail agricoles les plus à risques : déchiqueteuses, épandeurs de fumier, cabine à air filtré.

Par ailleurs, elle contractualise, avec Irstea, des projets de recherche et de développement, afin de déployer des solutions innovantes et opérationnelles répondant à la prévention des risques liés à l'utilisation des machines. Des partenariats (ERDF-RTE, FNCuma...) permettent d'échanger les données d'accidents du travail et d'engager des actions de prévention.

De nombreux travaux ont été engagés par le réseau Santé-sécurité au travail : montée en compétences concernant la conduite en sécurité des machines (en direction des jeunes), campagne de communication sur le risque de renversement de tracteur, actions de sensibilisation et d'évaluation du risque vibration au poste de conduite, actions visant à diminuer les risques lors des travaux aux abords des lignes électriques aériennes, cadre de la convention de partenariat ERDF/RTE...

Par ailleurs, il existe, au sein de la CCMSA, un observatoire du risque machine qui publie tous les deux ans les données d'évolution du risque.

Enfin, la MSA s'est engagée dans une campagne de communication inter-régimes « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » avec la DGT, l'OPPBTP, la Cnamts, l'INRS, la CNRACL et le RSI. Elle a constitué un réseau de 35 référents en prévention des chutes de hauteur et a commencé à construire en 2015 des outils spécifiques au domaine agricole qui permettront de déployer une campagne nationale de prévention des chutes de hauteur.



## LES ACTIONS DE LA MSA

### Agir sur la conception des machines

La prévention du risque « machine » se décline sur plusieurs niveaux :

- au niveau de la conception et de la normalisation, qui correspond à un investissement en prévention primaire, avec la volonté de supprimer le risque dès la conception des matériels agricoles ;
- au niveau de la mise sur le marché : il s'agit de s'appuyer sur les pouvoirs publics pour signaler les matériels générant des problèmes de sécurité et d'accompagner l'adhérent sur les critères de choix de son matériel lors de l'achat ;
- au niveau de l'utilisateur, il s'agit de renforcer, par l'information et la formation, un usage en sécurité de ses matériels.

La MSA souhaite renforcer sa capacité à agir dans le domaine de la réglementation et de la normalisation des équipements de travail. Le réseau Santé-sécurité au travail peut identifier les matériels les plus dangereux et relever, à partir de cas réels, les circonstances précises de survenue des accidents. Ces informations détaillées permettent d'agir efficacement auprès des constructeurs, d'informer les pouvoirs publics et d'apporter des éléments concrets pour faire bouger les repères des décideurs dans les instances de réglementation et de normalisation.

### Organiser des formations sur la prévention des chutes de hauteurs, en particulier sur les montées et descentes d'engins

La MSA se positionnera sur des actions de sensibilisation et de formation. A travers ces actions, elle amènera les employeurs, les salariés et les exploitants à évaluer le risque de chute de petite et de grande hauteur et à avoir une réflexion concernant les solutions organisationnelles et techniques à mettre en œuvre.

Dès l'année 2016, des actions de prévention seront déployées sur l'ensemble du territoire, à l'aide d'une méthodologie et d'outils propres MSA.



## Fiche 4 - Les risques psychosociaux

### AGIR SUR LES DETERMINANTS DES SITUATIONS DE TRAVAIL GENERATEURS DE RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

---

#### CONSTATS

Sous l'effet des mutations du monde du travail, de nouveaux risques professionnels sont apparus et leur prise en compte est incontournable, au même titre que les autres risques gérés de longue date (physiques, chimiques, biologiques). Mais les risques psycho-sociaux (RPS), mal définis juridiquement, mal identifiés cliniquement et mal quantifiés statistiquement, sont difficiles à prévenir.

Les RPS sont un enjeu majeur en matière de santé publique. Ils peuvent provoquer des comportements à risque et addictifs, des dépressions, voire mener au suicide. Ils ont également un impact sur l'entreprise avec des conséquences qui peuvent fragiliser les structures : absentéisme, taux élevé de rotation du personnel, problèmes de discipline, baisse de la concentration et de la productivité, accidents de travail, dégradation du climat social, atteintes à l'image de l'entreprise...

L'agriculture n'échappe pas à ce contexte et plusieurs études analysent le mal-être des travailleurs agricoles et leurs effets induits parfois graves (fréquence du suicide accrue chez les exploitants).

Le plan Santé-sécurité au travail tient compte à la fois des caractéristiques des situations de travail et de la réalité du monde du travail agricole pour développer une prévention efficace des RPS.

#### AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS DE LA MSA

Le plan Santé-sécurité au travail 2010-2015 a mobilisé et sensibilisé le réseau des préventeurs (conseillers en prévention, médecins du travail, infirmiers en santé au travail) en lui donnant les moyens d'accompagner les entreprises dans la prévention des RPS. La MSA a privilégié la formation du réseau aux RPS et la mutualisation des actions de prévention des RPS.

Le guide méthodologique Satis'action, remis à toutes les équipes Santé-sécurité au travail, a permis d'organiser une réflexion et une approche pluridisciplinaire de la prévention des RPS.

En complément, la MSA a élaboré un outil « RPS clés en main » qui permet de fournir au réseau un recueil organisé de différents types d'actions de prévention des RPS. Plus de 40 % des MSA y ont participé.

Le plan Santé-sécurité au travail 2016-2020 contribuera donc au déploiement des connaissances, compétences et démarches élaborées et acquises au cours du plan précédent.

#### UNE ACTION DE LA MSA

##### Organiser des réunions-débats autour du film « Et si on parlait du travail ? »

La MSA a mis en place la démarche « Et si on parlait du travail ? » qui sera déployée au cours des cinq prochaines années. A travers cette initiative, la MSA donne aux exploitants la possibilité d'analyser leur activité réelle pour mieux comprendre les impacts du travail sur leur santé. La MSA souhaite, ainsi, accompagner les exploitants dans une interrogation de leur organisation du travail pour concilier le développement de leur entreprise et la construction de leur santé. La démarche « Et si on parlait du travail ? » consiste à organiser des réunions/débats réunissant des exploitants agricoles, autour d'un film. A l'issue de ces réunions, une offre de formation ou d'accompagnement individuel est proposée.

## Fiche 5 - Les troubles musculosquelettiques

### AGIR SUR LA PREVENTION DES TMS POUR LES SALARIES DANS LES SECTEURS VITICULTURE, DECOUPE ET TRAITEMENT DE LA VIANDE POUR LES NON SALARIES DANS LES SECTEURS BOVINS LAIT, CULTURE ET ELEVAGE NON SPECIALISE ET VITICULTURE

---

#### CONSTATS

Avec 93 % des maladies professionnelles, les TMS sont les premières maladies professionnelles reconnues du secteur agricole.

Pour la seule année 2014, 3 481 TMS ont été déclarées (avec perception d'un paiement) pour les salariés et 1 158 pour les non-salariés. Les répercussions sociales, financières et humaines des TMS sont très lourdes, mettant en difficulté le fonctionnement de nombreuses entreprises et exploitations agricoles (absentéisme, perte de compétences, désorganisation...).

Pour les salariés agricoles, les TMS ont représenté, en 2014, 859 000 jours d'arrêt et un total de 80 millions d'euros indemnisés (24 000 euros en moyenne par TMS ayant reçu un paiement). Pour les non-salariés, les TMS ont représenté, en 2014, un coût moyen de 4 960 euros par TMS ayant reçu un paiement<sup>3</sup>.

Au niveau national, les secteurs identifiés comme générant le plus grand nombre de TMS et le coût le plus important sont, pour les salariés : la viticulture, le traitement de la viande, les cultures spécialisées et les activités de jardins-espaces verts. Pour les non-salariés, on retrouve la viticulture à laquelle s'ajoutent l'élevage bovin viande, l'élevage bovin lait et les activités de culture-élevage non spécialisées.

#### AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS DE LA MSA

Le plan Santé-sécurité au travail 2011-2015 a permis de développer de nombreuses actions s'appuyant sur les compétences conjointes des médecins du travail et des conseillers en prévention.

Par exemple : les formations organisées dans le secteur viticole, en s'appuyant sur des relais professionnels, accompagnement d'entreprises dans la compréhension des déterminants des situations de travail générateurs de TMS et recherche de pistes d'amélioration...

Les initiatives menées par le réseau et la CCMSA ces dernières années feront l'objet d'une mutualisation auprès des MSA. Il en sera de même pour les actions développées dans le cadre du nouveau plan Santé-sécurité au travail 2016-2020.

#### UNE ACTION DE LA MSA :

##### Déployer une méthode d'accompagnement spécifique aux TPE

La MSA va déployer une méthode d'accompagnement qui s'adressera principalement aux TPE, mais également aux exploitants (non employeurs). L'objectif consiste à amener le décideur (dirigeant ou exploitant) à définir des axes de travail en intégrant les notions de Santé-sécurité au travail et de prévention des TMS en lien avec ses préoccupations, ses priorités professionnelles. Elle peut être développée en accompagnement individuel comme en action collective.

#### Les autres actions :

- Créer une méthode de dépistage précoce des TMS.
- Enrichir le module de formation prévention des TMS pour le secteur viticole.
- Enrichir la démarche du couteau qui coupe pour les secteurs découpe de la viande de boucherie et de la viande de volaille.

---

<sup>3</sup> La différence de coût moyen entre les salariés et les non-salariés est en partie expliquée par le calcul des prestations en espèces - indemnités journalières - basées sur des modalités différentes.

## Fiche 6 – Employabilité en agriculture

### EMPLOYABILITE DES ACTIFS AGRICOLES ET PRESERVATION DE LA SANTE AU TRAVAIL

---

#### CONSTATS

Le vieillissement de la population active, l'allongement de la durée de la vie professionnelle et l'essor des maladies chroniques, expliquent qu'un grand nombre de salariés et d'exploitants agricoles sortent du marché de l'emploi, faisant progresser les ruptures professionnelles liées à l'état de santé de l'individu.

Maintenir en emploi les travailleurs souffrant d'un problème de santé ou d'un handicap est un enjeu pour tous les acteurs participant à la prévention de la désinsertion professionnelle : salariés, exploitants, employeurs, services de santé et de sécurité au travail, organismes de protection sociale, services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, etc.

Une démarche de coordination commune de tous les acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle doit être initiée pour maintenir le travailleur dans l'emploi ou en emploi, grâce à la détection précoce d'un problème de santé pouvant avoir un impact sur l'aptitude au poste de travail.

#### AVANCEES, REALISATIONS ET RESULTATS

Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir dans l'emploi le travailleur ayant un problème de santé ou un handicap font partie de l'activité de chacune des professions représentées au sein de la Santé-sécurité au travail :

Le médecin du travail. Il est le conseiller de l'employeur, des travailleurs et des représentants du personnel pour l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise. Il apporte un conseil dans l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés. Le médecin du travail peut également être à la source de la détection précoce d'un problème de santé susceptible de causer un risque sur la pérennité du contrat de travail du salarié.

L'infirmier santé travail. Depuis la loi du 20 juillet 2011, relative à l'organisation de la médecine du travail, les services Santé-sécurité au travail disposent d'infirmiers participant à la surveillance médicale des travailleurs agricoles et à la mise en place d'actions en milieu de travail dans les entreprises. Les infirmiers jouent un rôle en matière de maintien en emploi des travailleurs agricoles. La réalisation d'entretiens infirmiers permet de détecter des problèmes de santé pouvant impacter l'emploi du salarié. Il participe également aux études de poste de travail, en vue de les aménager.

Le conseiller en prévention des risques professionnels. Il met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels des salariés et des non-salariés agricoles. Il conseille les employeurs et contribue à l'amélioration des conditions de travail des salariés dans les entreprises. Il conduit une démarche de prévention visant à la réduction des risques professionnels en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Il apporte son expertise technique pour favoriser un accompagnement et un suivi optimal du chef d'entreprise, mais également pour mobiliser les ressources et les acteurs nécessaires au maintien du travailleur en emploi (Sameth, Agefiph, aides financières, etc.).

Ces priorités (prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi du travailleur agricole) sont partagées par d'autres services au sein de la MSA et notamment par celui de l'action sanitaire et sociale (ASS). Dans 13 MSA, des cellules de coordination chargées d'accompagner l'assuré de manière renforcée ont été créées. L'intérêt de l'assuré est ainsi garanti et le principe de guichet unique MSA rendu effectif grâce à cette pratique professionnelle inter-service.

#### UNE ACTION DE LA MSA

##### **Mobiliser les cellules de coordination suite au repérage des travailleurs en situation fragile avec risque de désinsertion professionnelle**

La CCMSA s'est engagée à généraliser l'existence des cellules de coordination MSA, afin de renforcer l'accompagnement des assurés agricoles fragilisés dans leur travail par un

---

**MSA Caisse Centrale – Direction de la communication et de l'information - Service de Presse**

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

11/17

problème de santé et de leur offrir un pack d'orientation ou de prescription adapté à leur situation pour les maintenir dans l'emploi ou en emploi.

La cellule de coordination se compose d'un médecin du travail, d'un médecin-conseil et d'un représentant du service action sanitaire et sociale. Le conseiller en prévention et l'infirmier santé-travail peuvent y participer selon les situations et les besoins, en coordination avec le Sameth, le service AT/MP ou toute autre personne compétente identifiée par la cellule.

Le service Santé-sécurité au travail participe à cet objectif en contribuant :

- au repérage des situations fragiles avec risque de désinsertion professionnelle (MT, CP, IST) ce qui permettra d'alerter la cellule de coordination,
- à la mise en œuvre du pack d'orientation ou de prescription proposé à l'assuré (notamment en matière d'actions de remobilisation précoce).

**Autres actions :**

- Sensibiliser les médecins traitants au dispositif de la visite de pré-reprise.
- Prioriser la réalisation du bilan à 50 ans pour les actifs agricoles pouvant bénéficier d'une surveillance post professionnelle.

## ANNEXES

---

**MSA Caisse Centrale – Direction de la communication et de l'information - Service de Presse**

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

13/17

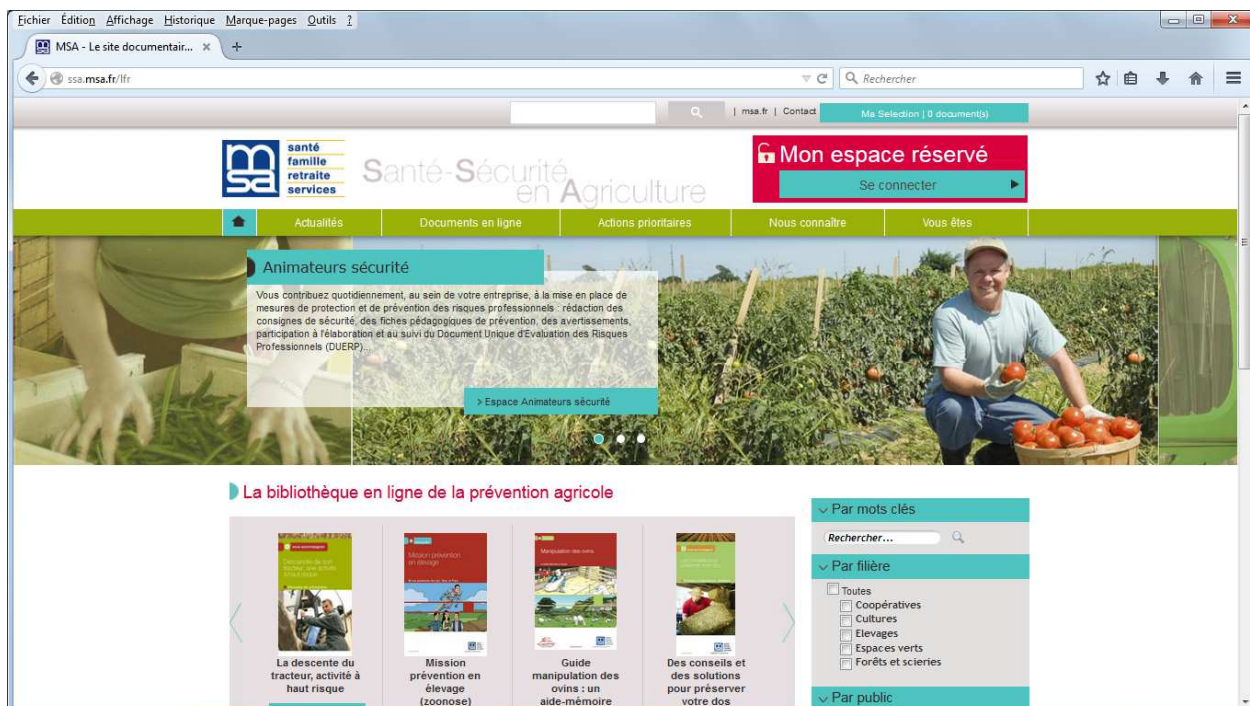
## Le site « Santé-Sécurité en Agriculture » La bibliothèque en ligne de la prévention agricole

Le site « Santé-Sécurité en Agriculture » est accessible depuis l'adresse [www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr). Véritable bibliothèque professionnelle pensée d'abord pour les animateurs Santé-Sécurité au Travail, les enseignants agricoles, les membres des CHSCT et CPHSCT, il s'adresse aussi à tous les professionnels qui cherchent une documentation fiable et complète en matière de prévention des risques professionnels en agriculture. Le site SSA est l'outil indispensable pour leur permettre d'exercer, en toute sérénité, leur activité au quotidien.

Entièrement gratuit et simple d'utilisation, ce site permet de trouver facilement plus de 250 références, grâce au classement par thématiques (filière, public, risque, type de document) de son moteur de recherche avancée.

Enfin, le site internet « Santé-Sécurité en Agriculture » propose une nouvelle rubrique « Actualités » qui recense les informations principales et essentielles du moment en Santé-sécurité au travail en agriculture. L'abonnement à la newsletter mensuelle «**SSA Info**» offre une information complète sur les nouveaux docs mis à jour, les manifestations, les études et les statistiques en matière de SST.

Plus d'information sur : [www.ssa.msa.fr](http://www.ssa.msa.fr)



**MSA Caisse Centrale – Direction de la communication et de l'information - Service de Presse**

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

14/17

## Extrait du catalogue des vidéos produites par la CCMSA

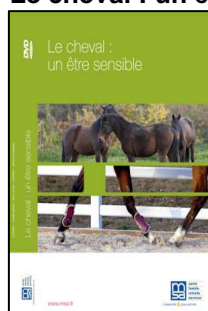
### Et si on parlait de travail ? Risques psychosociaux



Etre acteur du développement de sa vie au travail, c'est pouvoir penser le travail que l'on doit réaliser et débattre sur la manière de l'effectuer. Cette capacité contribue au développement du bien-être au travail et permet de prévenir notamment les risques psychosociaux.

Date de production : décembre 2013  
Référence : 2013.15/V  
Production : CCMSA Direction de la Communication  
Durée : 36 mn 7 Films - 23 mn 8 modules  
Format : DVD

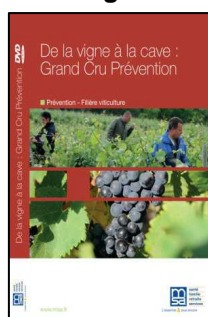
### Le cheval : un être sensible



Apprendre à connaître le cheval, pour mieux le comprendre est primordial. Cette vidéo développe et illustre les notions de base du comportement du cheval, ainsi que ses cinq sens. Des experts témoignent de l'influence de ceux-ci dans la relation homme-cheval. Des séquences filmées, sans aucun commentaire, destinées aux groupes de travail, sont supports à l'analyse de situation, aux discussions et échanges de pratiques.

Date de production : septembre 2013  
Référence : 2013.12/V  
Production : CCMSA Dpt Image et Evénementiel  
Durée : 8 mn

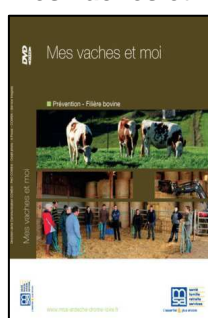
### De la vigne à la cave : Grand Cru Prévention



L'accueil de salariés ou de saisonniers est un enjeu pour l'entreprise pour réussir sa saison. Ce DVD reprend toutes les grandes étapes de la viticulture : la taille de la vigne, l'épamprage, l'ébourgeonnage, les vendanges et le travail de cave.

Date de production : avril 2013  
Référence : 201305/V  
Production : CCMSA Direction de la Communication  
Durée : 1 h 25 sec  
Format : DVD/Blu Ray

### Mes vaches et moi



Le film "Mes vaches et moi" a été réalisé lors d'une session de formation sur la manipulation et la contention des bovins. Il présente quelques aspects de la formation dans le but d'inciter les éleveurs à s'inscrire.

Date de production : décembre 2011  
Référence : 201117/V  
Production : CCMSA  
Durée : 8 mn



## Les articles et dossiers accessibles en ligne

**Dossier** : enseignement agricole et SST - Les cahiers de la prévention  
<http://www.lebimsa.fr/les-cahiers-de-la-prevention/>

**Dossier** : journée prévention jeunes  
<http://www.lebimsa.fr/les-jeunes-reinventent-la-prevention/>

Article : protéger les apprentis (2015)  
MSA Ardèche Drôme Loire  
<http://www.lebimsa.fr/protoger-les-jeunes-apprentis/>

Article : l'accueil des jeunes en entreprise (2014)  
MSA Mayenne Orne Sarthe  
<http://www.lebimsa.fr/responsabilites-lors-de-laccueil-dun-jeune-en-entreprise/>

Article : Parler du travail pour aller mieux (2016)  
<http://www.lebimsa.fr/parler-du-travail-pour-aller-mieux/>

Article : parler travail et multi-casquettes (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/parler-travail-et-multi-casquettes/>

**Dossier** : favoriser le bien-être au travail  
<http://www.lebimsa.fr/favoriser-le-bien-etre-au-travail/>

**Dossier** : agir ensemble contre le suicide (2013)  
<http://www.lebimsa.fr/agir-ensemble-contre-le-suicide/>

**Dossier** : mal de dos en agriculture (2013)  
<http://www.lebimsa.fr/mal-de-dos-en-agriculture/>

Article : un sac à dos contre le mal de dos (2015)  
MSA Ain-Rhône  
<http://www.lebimsa.fr/un-sac-a-dos-contre-le-mal-de-dos/>

Article : chutes de hauteur, le test en ligne (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/chutes-de-hauteur-le-test-en-ligne/>

Article : chutes de hauteur  
<http://www.lebimsa.fr/eviter-laccident/>

Article : ne pas tomber de haut (2015)  
MSA Nord-Pas de Calais  
<http://www.lebimsa.fr/ne-pas-tomber-de-haut/>

Article : chutes de hauteur, on tombe des nues  
<http://www.lebimsa.fr/chutes-de-hauteur-on-tombe-des-nues/>

Article : l'art de manier la vache (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/lart-de-manier-la-vache/>

Article : chien de troupeau, le meilleur ami de l'éleveur (2015)

<http://www.lebimsa.fr/le-meilleur-ami-de-leleveur/>  
Article : la prévention et des moutons (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/la-prevention-et-des-moutons/>

Article : élever plus, éprouver moins (2015)  
symposium INMA - évolutions de la santé et de la sécurité dans la filière élevage  
<http://www.lebimsa.fr/elever-plus-eprouver-moins/>

Article : Air bovin, embarquement immédiat (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/air-bovin-embarquement-delicat/>

Article : Prévention en contention (2015)  
MSA de Picardie  
<http://www.lebimsa.fr/prevention-en-contention/>

Article : la prévention, tout un challenge (2015)  
Challenge Esat pour 250 travailleurs en situation de handicap  
<http://www.lebimsa.fr/la-prevention-tout-un-challenge-2/>

Article : incendie, une autre voie d'extinction (2015)  
Risque incendie - MSA Dordogne, Lot et Garonne  
<http://www.lebimsa.fr/incendies-une-autre-voie-dextinction/>

Article : risque électrique (2015)  
MSA Nord-Pas de Calais  
<http://www.lebimsa.fr/prudence-sous-les-lignes/>  
MSA des Charentes  
<http://www.lebimsa.fr/la-msa-des-charentes-et-erdf-branches-lignes-electriques/>

Article : prévenir les risques en viticulture  
MSA des Charentes  
<http://www.lebimsa.fr/prevenir-les-risques-en-viticulture/>

Article : tailler des vignes au chaud (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/tailler-des-vignes-au-chaud/>

Article : un chasselas à portée de bras  
MSA Midi-Pyrénées Nord  
<http://www.lebimsa.fr/un-chasselas-a-portee-de-bras/>

Article : 200 tracteurs passent au check-up (2015)  
MSA Grand Sud  
<http://www.lebimsa.fr/200-tracteurs-passent-au-check-up/>

Article : vendanges, vérifier soi-même son matériel (2015)  
<http://www.lebimsa.fr/vendanges-verifier-soi-meme-son-materiel/>

Article : contrat de prévention en coopérative agricole (2015)  
MSA Alpes Vaucluse

---

**MSA Caisse Centrale – Direction de la communication et de l'information - Service de Presse**

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

16/17

<http://www.lebimsa.fr/prevention-en-cooperative-agricole/>

Article : La MSA s'investit contre la pénibilité au travail

MSA Beauce Cœur de Loire

<http://www.lebimsa.fr/la-msa-sinvestit-contre-la-penibilite-au-travail/>

Article : "EPI, c'est tout"

MSA Beauce Cœur de Loire

<http://www.lebimsa.fr/epi-cest-tout-une-convention-actee/>

Article : employeurs, vigilance lors des travaux de récolte (2015)

MSA Sud Champagne

<http://www.lebimsa.fr/employeurs-vigilance-lors-des-travaux-de-recolte/>

Article : pour un paysage sans risque routier (2015)

<http://www.lebimsa.fr/pour-un-paysage-sans-risque-routier/>

Article : coup de frein sur les accidents de la route (2015)

MSA Alpes Vaucluse et Provence Azur

<http://www.lebimsa.fr/coup-de-frein-sur-les-accidents-de-la-route/>

Article : phytos, la fin du statu quo (2015)

<http://www.lebimsa.fr/phytos-la-fin-du-statu-quo/>

Article : Sima, suivez le guide (2015)

<http://www.lebimsa.fr/sima-suivez-le-guide/>

Article : Une bibliothèque en ligne sur la prévention agricole

<http://www.lebimsa.fr/une-bibliotheque-en-ligne-sur-la-prevention-agricole/>